

Unité localisée pour l'inclusion scolaire en lycée professionnel



Projet pédagogique du dispositif

EREA SIMONE VEIL
158 RUE DES BOURGOINS
45200 AMILLY
Tél. : 02.38.28.38.48

En référence à :

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Les articles D.351-3 à D.351-20 du code de l'Éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- La circulaire n° 2010-089 du 18 juin 2010 relative à la scolarisation des élèves handicapés au sein du dispositif collectif d'un établissement du second degré. (B.O n° 28 du 15.07.2010)
- La circulaire du 27 mars 2012 (AC Orléans-Tours) relative au fonctionnement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (U.L.I.S)

Amilly, le 20 avril 2018

Préambule au projet ULIS de l'EREA d'Amilly

EREA Simone Veil

Depuis l'ouverture de l'ULIS de l'EREA d'Amilly à la rentrée 2015, tout a été mis en œuvre afin que les élèves soient en intégration totale dans les classes.

CB / NL / 2017/2018

Dossier suivi par
Christine BORDES

T 02 38 28 38 48
F 02 38 28 38 40
ce.0451104f
@ac-orleans-tours.fr

Dès la rentrée 2015, il a été indiqué à tous, d'accompagner les élèves avec bienveillance et d'accueillir au sein de leur classe, l'AESH et la coordonnatrice ULIS. Le dispositif ULIS est physiquement et matériellement présent par la mise à disposition d'une salle permettant les remédiations et le travail individuel ou en petits groupes des élèves.

Ce travail s'effectue, la plupart du temps, en marge des heures de cours. Les élèves sont dans leur groupe classe et sont accompagnés par l'AESH et la coordonnatrice pendant les cours. Le projet de ULIS est inclus dans le projet de l'établissement car les élèves, comme le professeur et l'AESH, participent à toutes les activités proposées et sont inclus dans toutes les actions pédagogiques et éducatives de l'établissement. C'est un plus, l'accompagnement de l'AESH et de la coordonnatrice ULIS est une compensation afin de palier à leur difficulté. L'équipe éducative de l'EREA d'Amilly tient, à ce que, même la notion d'inclusion se fonde dans le fonctionnement de l'établissement.

158 rue des Bourgoins
45200 Amilly

Ainsi, personne ne pense à remettre en cause les interventions de la coordinatrice d'ULIS qui peut également intervenir brièvement sur une remédiation concernant d'autres élèves. Elle devient par cela même un recours naturel pour certains. Les élèves vivent très bien cette situation, où qu'ils soient, au niveau de la vie scolaire, de l'internat, du foyer, des ateliers...

Site Internet
www.erea.amilly.fr

Ne pas identifier les élèves du dispositif comme tels, au milieu des autres, est un critère certain de réussite, validé par tous.



Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
2.	L'ULIS AU SEIN DU LYCEE	4
	2.1.Présentation du dispositif	4
	2.2.Modalités de scolarisation	5
3.	FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	6
4.	ANALYSE ET PERSPECTIVES	8
	4.1.Bilan de l'année écoulée	8
	4.1.1.1. Constats et besoins identifiés pour les élèves du dispositif ULIS-LP	8
	4.2.L'enseignant coordonnateur	8
	4.2.1.1. Les absences des élèves	9
	4.2.1.2. Les conseils de classe	9
	4.2.1.3. Les équipes de suivi et de scolarisation	9
	4.2.1.4. Les PFMP et stages filés	9
	4.2.1.5. Les évaluations et le contrôle en cours de formation	10
	4.2.1.6. L'insertion professionnelle ou poursuite d'étude	10
5.	OBJECTIFS PRIORITAIRES	11
6.	LES MOYENS D'ACTION	12
7.	ANNEXES	16
	Listes des élèves	
	Emploi du temps du dispositif	
	Suivi de cohorte	

1. INTRODUCTION

La politique animée par le Ministère délégué à la réussite éducative affirme la qualité de l'expérience et de la vie sociale à l'école. Les interactions qui lui sont associées sont essentielles pour l'acquisition de compétences globales, mais aussi pour la capacité à apprendre avec les autres.

La réussite éducative s'appuie sur une vision systémique de l'école, bienveillante, accueillante et inclusive. Elle entend faire la preuve que promotion du bien-être des élèves et réussite de tous, loin d'être inconciliables, se renforcent mutuellement pour être un facteur essentiel de meilleurs résultats scolaires.

Le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise et ses métiers afin de faire acquérir des compétences et des connaissances générales et professionnelles, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation.

Rendre accessibles aux élèves handicapés les formations dispensées en Lycée Professionnel pour :

- Permettre la construction et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires et l'amélioration des capacités de communication ;
- Suivre et valider tout ou partie du CAP (cf. : Attestation des compétences professionnelles acquises)
- Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté, en milieu ordinaire ou protégé
- Développer des critères d'employabilité

Le projet est un outil contribuant à atteindre cet objectif. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative. Chacun est coresponsable et se mobilise afin d'agir pour la réussite de tous les élèves.

avec leurs capacités et appétences et est propice à leur épanouissement dans un projet de vie choisi. Le dispositif fonctionne avec l'aide du coordonnateur et d'une AESH à plein temps, et d'une AESH en contrat (CAE-CUI). Il est situé dans une salle à proximité des plateaux techniques. Il faut envisager la possibilité pour les élèves de se rendre dans la salle du dispositif en cas de besoin. L'ensemble des élèves de l'ULIS (Lycée) ont acquis rapidement leur autonomie dans le lycée : reconnaissance des salles, des blocs ateliers ou autre, CDI, administration, plateau sportif.

Chaque élève bénéficie d'un parcours personnalisé de scolarisation. Ceux qui arrivent avec un projet professionnel bien construit sont inscrits dans des filières professionnelles qualifiantes où ils se construisent un portefeuille de compétences qui leur permettra soit de valider un diplôme de niveau V, soit de compléter un livret de compétences afin de trouver un emploi en tant que travailleurs handicapés.

2.2. Modalités de Scolarisation :

- Inscription dans une division CAP, deux élèves ULIS (Lycée) par division.
- L'élève est inscrit pour l'ensemble des enseignements de sa division CAP pour la mise en œuvre de son PPS.
- Son emploi du temps peut être modulé selon les indications du PPS, Projet personnalisé de Scolarisation.
- Des aménagements peuvent être prévus : aménagement pédagogiques, aménagements d'examens ...
- Des compensations (CDA) peuvent être mises en place : AESH, matériel adapté, transport adapté ...
- RQTH, Reconnaissance Qualité de Travailleur handicapé, est recommandée pour les stages en entreprise.
- L'élève est engagé à priori pour le CAP complet. C'est « chemin faisant » et lors des validations que les compétences pourront être évaluées et validées de façon indépendante (cf. circulaire : modèle d'Attestation des compétences professionnelles acquises).

3. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF :

Le coordonnateur de l'ULIS (Lycée) développe, en lien avec les partenaires accompagnant l'élève (SESSAD, éducateur...) des actions destinées à lui faire connaître les dimensions de la vie sociale et professionnelle qu'il sera amené à rencontrer dans la poursuite de son projet de formation et d'insertion.

L'ULIS (Lycée) établit ainsi un Partenariat avec les Cap-Emploi ; la Mission Locale...

Les activités en « salle ULIS » peuvent être constituées d'enseignements initiaux (découverte de notions...) ou de séances de remédiation (retour sur les apprentissages effectués en classe ordinaire...)

La Recherche de PFMP revient à l'équipe pédagogique, en lien avec le directeur des formations.

Dès le début du parcours en LP, les dispositions nécessaires à la **continuation du projet de formation et d'insertion** au sortir de l'ULIS (Lycée) sont envisagées et régulièrement abordées lors des réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS).

Les élèves du dispositif sont répartis en 3 groupes :

Groupe 1 : Dix élèves inscrits sur une section de CAP première année

-Inscription dans une division CAP pour l'ensemble des enseignements

-Emploi du temps modulé selon les indications du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Les équipes de suivi et de scolarisation sont organisées par le chef d'établissement en partenariat avec coordonnateur du dispositif ULIS (Lycée) sous la responsabilité de l'enseignant référent, dès le début de l'année afin de concevoir un emploi du temps dit « d'observation ». Elles réunissent les équipes pédagogiques de chaque spécialité concernée, la famille, l'élève et les partenaires de la structure médico-sociale. Dès qu'un des intervenants estime nécessaire la remise en question de cet emploi du temps, une concertation entre les partenaires du projet est organisée en vue de le modifier. Cet emploi du temps d'observation vise à établir les besoins pédagogiques. En concertation avec les enseignants officiants sur la classe de l'élève, les adaptations des contenus d'enseignement et d'évaluation sont établies par écrit. Les adaptations s'inscrivent dans ce qui se nomme la pédagogie différenciée. « La pratique de la différenciation pédagogique consiste à organiser la classe de manière à permettre à chaque élève d'apprendre dans les conditions qui lui conviennent le mieux ».

Différencier la pédagogie, c'est donc mettre en place dans une classe ou dans un établissement scolaire des dispositifs de traitement des difficultés des élèves pour faciliter l'atteinte des objectifs de l'enseignement.

REMARQUE : il ne s'agit pas de différencier les objectifs, mais de permettre à tous les élèves d'atteindre les mêmes objectifs par des voies différentes.

Ils suivent également les différentes PFMP.

Pour ces élèves la poursuite du cursus se fait normalement soit en deux ans de CAP, soit en 3 ans.

Groupe 2 : trois élèves inscrits sur une section de terminale CAP

Comme les élèves du groupe 1, ces jeunes bénéficient d'une inscription dans une division CAP de L'EREA. Ils devraient valider avec succès leur examen au bout de la seconde année.

Sur les trois élèves en fin de cycle, le premier souhaite une poursuite d'étude sur un CAP Pâtissier en apprentissage. Le deuxième envisage une troisième année en CAP APR (Agent polyvalent de restauration), et le dernier envisage d'entrer dans la vie active comme peintre en bâtiment.

Groupe 3 : Cinq élèves inscrits sur un CAP forme progressive.

Comme les élèves du groupe 1, ces jeunes bénéficient d'une inscription dans une division CAP de L'EREA, avec en plus une inscription en forme progressive pour l'examen.

Un élève en première année de Maçonnerie

Trois élèves en classe de terminale CAP (Horticulture, Maçonnerie, APR)

Un élève en fin de cycle sur un CAP APR, qui présente les dernières épreuves de son examen cette année.

Pour ces élèves la poursuite du cursus se fait normalement en 3 ans, afin de proposer une formation qualifiante susceptible de permettre, à terme, l'insertion professionnelle et l'acquisition d'un niveau d'autonomie suffisant pour permettre l'insertion sociale.

4. ANALYSE ET PERSPECTIVES

4.1. Bilan de l'année écoulée

4.1.1. Constats et besoins identifiés pour les élèves du dispositif ULIS-LP.

- Les difficultés communes à l'ensemble du groupe :

Un grand manque de confiance en soi

Un temps de concentration limité ; une attention « fugitive »

Une disponibilité fluctuante ; une certaine fatigabilité et un rythme mal adapté (trop vite ou trop lentement)

Une mauvaise acceptation de l'erreur ; un sentiment d'échec, d'impuissance

Peu d'autonomie de travail

Des difficultés relationnelles

Des difficultés à respecter les règles communes et à comprendre les consignes

Des difficultés de mémorisation

Des difficultés pour faire des liens, transposer leurs acquis

Des difficultés de communication (de l'inhibition à l'agressivité) et d'expression, un vocabulaire pauvre ou mal utilisé, mauvaise structuration du langage oral

- Les points d'appui

Un désir très fortement exprimé de vivre comme les autres lycéens

Un vrai désir d'apprendre et d'avancer malgré les difficultés

Un sentiment de confiance et de reconnaissance envers les adultes qui s'occupent d'eux

Une certaine capacité de remise en question à partir des remarques de l'adulte

Un esprit de solidarité et d'entraide au sein du groupe

4.2. L'enseignant coordonnateur

Les élèves sont bien inscrits à l'EREA, et bénéficient d'un des dispositifs ULIS. L'EREA est responsable de l'inscription aux examens, de la mise en place des CCF, de la gestion des stages et des absences. Mais le lien avec les coordonnateurs des ULIS de rattachement est indispensable.

Les enseignants coordonnateurs d'ULIS doivent communiquer avec les professeurs d'enseignement général et d'atelier, notamment dans le cadre de la préparation aux CCF. Cette

collaboration déjà riche doit tendre vers une Co animation plus régulière lors des diverses activités d'enseignement.

Les enseignants coordonnateurs sont des personnels ressources dans l'établissement qui peuvent être sollicités pour tous les élèves rencontrant des difficultés qu'ils soient ULIS ou non. Ils sont là pour accompagner la pratique de la différenciation pédagogique qui consiste à organiser la classe de manière à permettre à chaque élève d'apprendre dans les conditions qui lui conviennent le mieux.

Les élèves des dispositifs ULIS sont des élèves impliqués dans les tâches proposées, et conscients de leurs difficultés.

Une dynamique d'équipe, rassemblant tous les corps d'enseignement, se développe autour de ces jeunes.

Une réflexion s'engage pour les enseignants de l'EREA : L'attention particulière portée aux élèves du dispositif permet de les accompagner vers des parcours de réussite. Certains fonctionnements sont transposables pour des élèves ne relevant pas de ces dispositifs.

4.2.1. Les absences des élèves :

Il faut réfléchir à une solution efficace pour communiquer l'état des présences entre les différents établissements sans délai afin de permettre aux coordonnateurs d'ULIS d'assurer le suivi des absences des élèves et d'éviter ainsi les quiproquos ou les erreurs auprès des familles.

4.2.2. Les conseils de classe :

La présence des coordonnateurs d'ULIS aux conseils de classe semble fortement conseillée pour enrichir les échanges, et améliorer les accompagnements déjà effectués.

4.2.3. Les équipes de suivi et de scolarisation :

Les enseignants coordonnateurs doivent faciliter la mise en œuvre des équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'enseignant référent pour rendre compte de l'avancée du projet personnalisé de chacun des élèves.

Pour l'EREA chaque membre de l'équipe pédagogique renseigne un document de synthèse préalable à l'ESS et participe à une réunion d'élaboration du GEVA-SCO.

4.2.4. Les PFMP et stages filés :

La recherche de structure d'accueil adapté à chaque problématique d'élève se fait en lien étroit avec le directeur des formations, le professeur d'atelier, l'éducateur (SESSAD...), et le coordonnateur du dispositif.

4.2.5. Les évaluations et le contrôle en cours de formation :

Les élèves ont souvent droit à des aménagements d'épreuve à l'examen, notamment un accompagnement pour la lecture ou la reformulation des consignes, un tiers temps, un scribeur...

Il faut prévenir, les coordonnateurs d'ULIS, pour que l'AESH-CO ou l'enseignant puisse se rendre disponible.

Une concertation sur l'élaboration des sujets avec le coordonnateur peut s'avérer nécessaire pour ne pas augmenter les difficultés des élèves du dispositif.

4.2.6. L'insertion professionnelle ou poursuite d'étude :

Le coordonnateur et l'équipe d'enseignants proposent un suivi individualisé pour préparer la sortie du lycée professionnel.

Proposition de poursuite d'études pour les jeunes ayant besoin d'acquérir plus de maturité afin d'être mieux préparés aux exigences du monde du travail.

Orientation vers des associations spécialisées comme :

La mission locale

CAP Emploi

ARPEJEH

5. OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Un sur les savoirs : l'appui aux apprentissages généraux et professionnels
Accessibilité sociale professionnelle et qualifiante
- Un sur la dynamique d'inclusion : le suivi des périodes de formation en milieu professionnel
Articulation avec l'ensemble des acteurs de l'établissement ou autre
- Un sur les démarches pédagogiques : le suivi des aménagements et adaptations nécessaires à mettre en place en milieu scolaire et si nécessaire en entreprise.
Accessibilité pédagogique